

NON ! AUX IMMEUBLES DE 9 ,10 OU 12 METRES hauteur TOIT (2 à 3 étages) DANS LE VIEUX BOURG

NON ! A L'ATTEINTE AUX DEUX MONUMENTS HISTORIQUES (maison Guiraud et pigeonier de Lescombes)

La Vérité !!! 1) Besoin de logements sociaux ? : la ville d'EYSINES a atteint un taux de près de 28 % alors que le taux légal est de 25 %. Le préfet de Région a demandé aux communes qui n'ont pas atteint le taux de 25 % de faire un effort. Il s'agit de Saint Médard en Jalles, Saint Aubin, Villenave d'Ornon et le Taillan- Médoc. Pour quelles raisons construire à Eysines ?

2) Besoin de logements ? : La commune prétend qu'il faut permettre aux jeunes ménages d'accéder à la propriété. C'est impossible. Le prix de vente des logements rend l'acquisition inabordable. Exemple : le projet BOUYGUES 6,8 et 10 avenue de PICOT propose les logements (2 à 4 pièces) à 2800 € et 4000€ le m2. De plus les loyers sont inaccessibles par rapport aux revenus des personnes. Le projet du PLU reconnaît ces deux points .Voici les raisons pour lesquelles les jeunes ménages (25 à 45 ans) désertent la métropole selon le projet du PLU.

3) Densifier le bourg ? : Ce n'est pas une raison pour détruire l'histoire du vieux bourg. Son périmètre est délimité et réduit. Sa protection ne peut se limiter à 73 maisons ou échoppes dont 52 dans le bourg arbitrairement choisies, 73 confettis autour desquels on pourrait faire n'importe quoi.

4) L'arrivée du tram ! : Ce n'est pas une raison pour anéantir notre patrimoine. Le souci de rentabiliser les travaux du tram ne doit pas faire perdre la raison !

5) Spéculation foncière ! : les gens aux revenus importants achèteront les logements pour spéculer et défiscaliser. Actuellement, les promoteurs harcèlent les Eysinais !

6) Stationnement ! : le tram ne fera pas disparaître la voiture. Il faut des places de stationnement également pour les logements sociaux qui à tort sont exonérés.

7) Les deux monuments historiques sont en danger ! : la commune avec l'aval de l'architecte des bâtiments de France veut réduire le périmètre des deux monuments. Les deux périmètres de protection (rayons de 500 mètres autour de chaque monument) ont permis jusqu'à ce jour la protection du vieux bourg. Dans le projet, la commune veut réduire ces deux périmètres dans le but de construire plus librement. Cette situation portera atteinte aux deux monuments et au vieux bourg car les nouvelles constructions seront visibles et covisibles des monuments.

L'autorité environnementale de l'Etat qualifie d'illisible et d'incomplet le projet du PLU. Elle dénonce l'insuffisance sur la protection du patrimoine des communes. Selon elle, le choix d'augmenter le nombre des habitants est un choix « volontariste » contraire aux statistiques (40 % de l'objectif serait atteint). Un document : « ville en projet » dans le livret des situations urbaines existe pour chaque commune mais celui d'EYSINES n'est pas soumis aux habitants lors de l'enquête publique.

Ce texte a été établi par des citoyens d'Eysines.

Bien cordialement

Monique GUEDON Présidente de l'association EPBE